Enregistrer dans Visiobat les informations de connexion à ChorusPRO

Matthew WRAY - 2026-11-01 - ChorusPRO

Un certain nombre d'informations sont nécessaires pour permettre la télétransmission :

1. Les informations Société : à renseigner une seule fois dans Visiobat à la rubrique Mon compte (Cf. images ci-dessous)
2. L'identifiant du marché : à renseigner sur la page Marché, une fois par marché signé
3. L'identifiant de la facture : à renseigner sur chaque situation mensuelle de travaux

L'accès aux paramètres ChorusPRO dans Visiobat se fait par la rubrique *Profil et autres / Mon compte :*





Une info-bulle vous renseigne lorsque vous pointez le bouton :



Le bouton Abonnement ChorusPRO ouvre la page ci-dessous en modification. Vous devez y entrer les données du compte technique ChorusPRO de votre société émettrice de factures afin de permettre à Visiobat de transmettre à votre place les factures à ChorusPro (les modifications ne seront prises en compte qu'après avoir activé la fonction Enregistrer en bas de page et confirmé lorsque le système vous le demande).



Ce compte technique, attaché à votre structure (SIRET), est le moyen recommandé par l'AIFE pour transmettre par des plateformes tierces vos factures à ChorusPro. Vous trouverez toutes les informations sur le compte technique ChorusPRO de télétransmission en mode API sur la

page https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/creation-dun-compte-technique-pour-un-acces-api-en-production/.

1. **N° de SIRET** est le N° de l'entité émettrice de la facture (déjà repris par Visiobat pour les documents financiers). Il identifie la structure qui facture dans le système ChorusPRO.

2. **Email référent ChorusPro** est soit l'e-mail du **gestionnaire principal** de la structure émettrice dans Chorus Pro, soit celui du comptable sur cette opération. Ce mail ne sera utilisé que pour des sujets ChorusPRO et plus particulièrement pour le renouvellement du mot de passe du compte technique (celui-ci a une durée de vie de 12 mois).

3. **Compte technique Chorus Pro** : c'est l'identifiant du compte ChorusPRO de la structure émettrice. Il se présente sous forme d'adresse mail (par exemple : TECH_00000000018xx59@cpp2017.fr).

4. **Mot de passe** et **confirmation** : Il s'agit du mot de passe choisi lors de la création du compte technique dans Chorus Pro. La confirmation vous est demandée pour limiter autant que possible les erreurs de saisie qui bloqueraient l'envoi des factures. Il est utilisé par la passerelle Visiobat-ChorusPRO pour transmettre les factures via le compte ChorusPRO de la société émettrice. (attention : il ne s'agit **pas** du mot de passe Visiobat que vous utilisez pour vous connecter sur https://projets.visiobat.com).

En cas de besoin, ChorusPro met à votre disposition un chat d'aide en ligne, en bas à droite de leur page d'accueil lorsque vous êtes connecté :